

Objet : Délibération n° 16 02 04 : ANNULATION DU MARCHÉ PASSE AVEC PLAST UP

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) -- BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) -- CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) -- BOUCAU Maurice (VENERQUE) - RIVELLA Alain, BLANC Jean-Claude, MAGGILOLO Serge, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne).

Excusé et représentés : MM. BEZIAT Denis (VENERQUE) représenté par BOUCAU Maurice.

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA).

Secrétaire de séance : M. RIVELLA Alain.

Monsieur le Président rappelle le marché de fournitures collecte qui a été signé le 04/12/2015 concernant le lot 4 fournitures de sacs de précollecte.

Il précise qu'une erreur matérielle se trouvait dans l'acte d'engagement : les délais, inscrits par la société attributaire du marché Plast Up, étaient supérieurs aux délais maximum imposés dans le CCTP.

Monsieur le président propose donc de résilier ce marché pour motif d'intérêt général considérant que les délais inscrits dans le CCTP devaient être respectés.

Il propose donc d'envoyer une lettre de résiliation à l'entreprise PLAST UP. A ce jour aucune commande n'a été honorée par la société.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, l'annulation du marché passé avec la Sté PLAST UP et mandate le Président pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN

